

A LA HAUTE ATTENTION DE SA MAJESTE LE ROI

-O-O-O-

O B J E T / Déroulement des travaux de la Commission Economique Maghrébine à Alger I8-I9 Septembre.

Comme prévu, la commission économique maghrébine s'est réunie à Alger les I8 et I9 Septembre sous la présidence du Ministre algérien des finances. M. Chérif MESSAADIA en a ouvert les travaux par un discours d'orientation générale.

Dans le débat qui a suivi l'ouverture, les cinq délégations ont développé des approches qui se rejoignent sur les objectifs mais comportent certaines nuances quant aux voies et moyens de leur mise en oeuvre.

1) L'approche tunisienne s'articule autour de la création d'un espace économique maghrébin permettant la liberté de circulation des Hommes, des capitaux et des biens et présentant les caractéristiques suivantes :

+ Les Etats doivent intervenir le moins possible, et laisser l'essentiel des initiatives au secteur privé,

+ Les projets communs à réaliser par les Etats ne doivent concerner que les secteurs de haute technologie ou de nature stratégique et qui appellent la mobilisation de moyens dépassant les capacités des Etats pris individuellement,

+ La nécessité d'une définition claire et précise des étapes de l'intégration : le délai proposé ^{pour} par son, achevènement sera l'an 2003, tandis que l'union douanière devra être concrétisée en I998,

+ Un maghreb à plusieurs vitesses doit être possible et permettre à deux pays ou plus d'opter pour un rythme d'intégration plus rapide,

+ Un traitement spécial doit être appliqué aux Pays et régions les moins avancés pour leur mise à niveau,

+ Un partage équitable des coûts et bénéfices de l'intégration est indispensable au même titre qu'un mécanisme de sauvegarde.

En résumé, la proposition tunisienne rejoint tout à fait les vues du MAROC et en particulier dans le choix des priorités sectorielles.

2) Dans l'approche de la Jamahiriya libyenne on perçoit le souci d'une mise en oeuvre d'actions et de principes qui rendent crédible le processus d'intégration maghrébine.

Ces actions et principes ont été repris dans un projet de "charte économique". Ils visent à réaliser l'union économique à brève échéance, et se recoupent largement, avec les propositions tunisiennes.

3) La délégation mauritanienne a mis l'accent sur la nécessité de tenir compte de son niveau de développement et sur la contribution des Etats du Maghreb à la réalisation d'un projet rizicole de 135.000 HA dans le bassin du Fleuve Sénégal.

4) L'approche algérienne confirmée aussi bien par le Président BENJEDID, M. Chérif MESSADIA que par le Président de la Commission s'articule autour des idées suivantes :

- La nécessité d'un processus d'intégration très progressif qui s'appuie sur des actions concrètes qui feraient de l'année 1989 celle du démarrage du processus d'intégration,

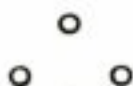
- Une définition du cadre général de l'action à court, moyen et long terme qui privilégie dans sa première phase les projets bilatéraux et qui repose sur une approche pragmatique et réaliste,

- Une vision du développement communautaire qui respecte les systèmes socio-économiques des uns et des autres, qui tienne compte des sacrifices à consentir et privilégie la sécurité alimentaire collective,

- La consolidation des acquis par une utilisation plus rationnelle des investissements existants dans le cadre maghrébin,

- La recherche d'une crédibilité interne et externe,

- La coordination vis à vis des pays tiers (CEE notamment).



En conclusion on peut relever que le temps imparti aux travaux de la commission a été limité au strict minimum et le débat sur les options stratégiques, réduit à peu de choses, pour que l'essentiel des travaux soit consacré à l'examen de questions de nature sectorielle.

Comme cela était prévu, la tactique adoptée par la délégation algérienne, visait délibérément à différer et à occulter toute discussion qui viendrait à heurter ses choix socio-économiques.

De même, dans la rédaction du procès verbal de la commission, aucune référence à des concepts tels que le libre échange ou l'union douanière, qui conduirait à la remise en cause de la politique commerciale extérieure de l'Algérie, n'a pu être retenue. On s'est limité dans le cadre du concessus à quatre volets essentiels :

- Une généralisation de l'application des conventions commerciales et tarifaires bilatérales,

- des priorités sectorielles qui s'articulent autour de la sécurité alimentaire, de l'acquisition de la technologie de l'énergie et des services,

- Un programme d'actions pour la réalisation d'infrastructures de transports, de télécommunications etc...

- Des propositions quant au cadre institutionnel qui permette la conception et le suivi du processus d'intégration et la coordination des politiques économiques. Le principe d'une charte économique a été suggéré par ailleurs.

En définitive l'Algérie n'est pas, au stade actuel, en mesure d'adhérer à autre chose qu'un programme de coopération tous azimuts, à forte consonnance bilatérale. Bien qu'elle en accepte les objectifs à long terme, elle s'écarte quelque peu de l'idée de mise en oeuvre, à court terme, d'un processus d'intégration.